

## L'atlas némoral (1800 - 1842)

*(Némoral : Origine latine «nemus» qui signifie bosquet d'arbres)*

Rédigé par Jacques Joseph Juge de Saint Martin à partir de 1800, l'atlas némoral sera poursuivi jusqu'en 1842 par son fils Jean Aymé. Le document témoigne de l'importance et de la valorisation de ce patrimoine. La gestion du domaine est un investissement sur le long terme : *Semina fortunae geminat cum tempore virtus* (une heureuse semence germe grâce à la vertu du temps).

Père et fils (Jacques Joseph puis Jean Aymé) tiennent un historique de l'état des bois et des travaux effectués : plantations, semis, coupes, élagages, clôtures, nettoyages, arrachages, abatages, ventes, créations d'allées, défrichages, aménagements de fossés. L'empreinte sur le territoire et le dynamisme des activités sont importants (4 000 fagots faits au bois de Crochet, 3 000 arbres plantés à Puytignon...) L'ensemble est complété par les plans respectifs de chaque parcelle avec la comptabilité et les charges afférentes. Les espèces de bois sont diversifiées : chêne, châtaigner, hêtre, cerisier, bouleau, peuplier d'Italie, charmes, pins, cyprès, épicéa, mélèze aux côtés des autres cultures (prés, pacages, terres labourables) et des bâtiments.

*« je me suis attaché à faire des plantations remarquables par leur singularité ; elles décoorent mon héritage et me le rendent plus cher : d'ailleurs elles me rappellent les principaux événements de ma vie. Par exemple, ce bosquet a été planté l'année où mon fils est né afin qu'en croissant ensemble, il puisse y trouver, à tout âge, des ombres fraternelles. »*

*(extrait de Description pittoresque d'une métairie p. 14)*